

## Royan : une complémentaire pour tous bientôt proposée

Publié le 17/06/2016 par Ronan Chérel



Philippe Metge, le directeur du CCAS, et l'adjointe au maire Éliane Ciraud-Lanoue ressentent depuis longtemps le besoin d'une réponse à la difficulté d'accès à une complémentaire santé © R. C.

### **Grâce au dispositif « Ma commune, ma santé », la Ville et le CCAS (Centre communal d'action sociale) veulent rendre accessible au plus grand nombre une meilleure couverture**

Un chiffre éloquent vaut mieux qu'une longue explication. « On estime qu'en France aujourd'hui, 7 à 10 % de la population n'ont pas de complémentaire santé. Si on ramène cette statistique à l'échelle de Royan, cela signifie que 1 500 à 1 900 personnes n'en ont pas », évalue Philippe Metge, le...

Un chiffre éloquent vaut mieux qu'une longue explication. « On estime qu'en France aujourd'hui, 7 à 10 % de la population n'ont pas de complémentaire santé. Si on ramène cette statistique à l'échelle de Royan, cela signifie que 1 500 à 1 900 personnes n'en ont pas », évalue Philippe Metge, le directeur du centre communal d'action social (CCAS). Ce chiffre pourrait diminuer, dans les mois à venir.

En effet, la Ville a adhéré à l'association Actiom, pour Actions de mutualisation. Royan rejoint les 671 autres villes de France adhérant au dispositif Ma commune, ma santé.

Le principe du dispositif ? Proposer à tous les habitants de la commune, sans distinction, et aux agents municipaux l'accès à une complémentaire santé à un tarif avantageux, négocié directement par l'association

Actionom avec des assureurs partenaires. Une complémentaire adaptée au budget du souscripteur, de ses besoins réels aussi en matière de remboursement de soins de santé.

## **Une demande récurrente**

Chacun de leur côté, Philippe Metge et Éliane Ciraud-Lanoué, deuxième adjointe au maire, en charge notamment du programme Pensa (1), ressentait la nécessité de traiter la question. « Cette demande revenait régulièrement sur le cahier de doléances mis à la disposition des participants au programme Pensa », confirme Éliane Ciraud-Lanoué.

« Certains travailleurs pauvres font parfois le choix budgétaire de se priver d'une couverture médicale »

Engagé au quotidien dans une politique d'actions favorisant l'accès aux droits, en particulier pour les publics les plus fragiles, aux ressources modestes ou seniors, le CCAS partageait l'intérêt de la Ville d'apporter cette réponse, une complémentaire enfin accessible à tous. « Certains travailleurs pauvres font parfois le choix budgétaire de se priver d'une couverture médicale », s'inquiète Philippe Metge, qui constate également qu'« une autre difficulté se pose en frein pour certaines personnes, à savoir la compréhension même des conditions et des taux de remboursement proposés par les assurances ».

## **« De 5 à 20 % d'économies »**

Tous ces freins seront levés grâce à la convention signée entre la Ville et Actionom. « L'association Actionom fédère déjà 700 000 à 800 000 assurés au niveau national, ce qui lui permet de négocier avec les assureurs. Un conseiller d'Actionom tiendra une permanence au CCAS, hebdomadaire jusqu'à la fin de l'année (2), même, pour informer, conseiller, accompagner les gens qui souscriront une complémentaire santé. Car l'association se posera en interlocuteur unique des assurés ! », prend soin de préciser Philippe Metge.

Premier objectif de cette mutualisation de l'accès à une complémentaire santé : en faire baisser le coût pour ses bénéficiaires, « qui économiseront entre 5 et 20 % », évalue Philippe Metge. Sans se montrer plus précis, autre atout du dispositif, le contrat souscrit répondra aux attentes précises de chaque bénéficiaire, selon son budget, ses besoins les plus fréquents en matière de soins et donc de remboursement.

Des conditions évidemment attractives, surtout destinées à offrir une égalité d'accès aux soins, y compris pour les étudiants, les commerçants, les professions libérales, les artisans...

*(1) Prévention santé et nutrition des seniors actifs.*

*(2) À compter du 27 juin, permanence chaque lundi au CCAS, rue Paul-Doumer, de 9 à 18 heures, jusqu'à fin décembre. À partir de janvier 2017, une ou deux permanences seront assurées chaque mois.*

## Réunion publique

La Ville et le centre communal d'action social présenteront dans le détail le dispositif Ma commune, ma santé aux personnes intéressées à la faveur d'une réunion publique prévue ce lundi 20 juin, à 18 h 30, à la salle Jean-Gabin, 112, rue Gambetta. Si la réunion est ouverte à tous, il convient de préciser que le dispositif s'adresse aux seuls Royannais et agents de la Ville de Royan.